

**Convention de soutien conjoint  
pour les « compagnies montantes »**

**Période 2012-2014**

**entre**

**La Ville de Genève**

(ci-après « la Ville »)

représentée par

Sami Kanaan, Conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport

**La République et canton de Genève**

(ci-après « le Canton »)

représenté par

Charles Beer, Conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

**Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture**

(ci-après « Pro Helvetia »)

représentée par

Pius Knüsel, Directeur

Felizitas Ammann, Responsable de la division danse

**L'association Neopost Ahrrrt – Foofwa d'Imobilité** (ci-après « la Compagnie »)

représentée par

Monsieur Frédéric Gafner alias Foofwa d'Imobilité, Directeur artistique

Madame Marine Magnin, Vice-Présidente

# 1. Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, les cantons et les villes de Suisse, considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutiens aux créations d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces oeuvres,

s'engagent à développer un principe de convention de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de danse de notre pays.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard des compagnies bénéficiaires. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis.

Les compagnies partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia apporte un soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées en dehors de leurs frontières linguistiques et à l'étranger.

Vu

- la loi Fédérale concernant la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia du 17 décembre 1965 (RS 447);
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B6 05);
- la loi sur l'accès et l'encouragement à la culture du 20 juin 1996 (C3 05);
- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (D1 11);
- les statuts de la Compagnie.

Vu

- le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement.

Vu

- que la Compagnie répond aux conditions suivantes:
  - une production régulière de spectacles;
  - l'organisation de tournées en Suisse et à l'étranger;
  - une structure d'organisation permanente;
  - un travail de création artistique de qualité, novateur, qui a le potentiel nécessaire pour s'imposer,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit.

## **2. Objet de la convention**

La présente convention règle:

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocuteur de la Compagnie Foofwa d'Immobilité pour d'éventuelles questions liées à la présente convention.

## **3. Engagement des subventionneurs**

### **3.1. Engagements financiers du Canton et de la Ville**

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 80'000 F pour les années 2012 à 2014.

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 80'000 F pour les années 2012 à 2013.

Ces montants seront versés sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Grand Conseil et par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les versements seront effectués en deux tranches : 50% de la subvention du Canton et 75% de la subvention de la Ville en janvier, 50% de la subvention du Canton et 25% de la subvention de la Ville en juillet de chaque année.

#### **3.1.2. Subventions en nature**

La Ville peut faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc. La valeur de tout autre apport en nature qui serait accordé ponctuellement (mise à disposition de locaux, de matériel divers, d'emplacements d'affichage, etc.) est indiquée par les collectivités publiques à la Compagnie et doit figurer dans ses comptes.

### **3.2. Engagements financiers de Pro Helvetia**

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie dans d'autres régions linguistiques en Suisse et à l'étranger par une contribution annuelle de 80'000 F pour les frais de tournées ainsi que les frais de fonctionnement liés aux tournées. Ce montant sera versé à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année.

Lors de tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse, la contribution de Pro Helvetia couvre les frais de voyage, de transport et d'hébergement, ainsi que les per diem.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia dans le cadre de projets propres de la fondation ou des bureaux de liaison.

### **3.3. Réserves**

La Ville, le Canton et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies de danse ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une partie subventionnante peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

Les montants de Pro Helvetia sont versés à la condition que les crédits budgétaires soient libérés par le Parlement fédéral et que les moyens financiers prévus pour la danse ne subissent pas de diminution pendant la durée de validité de la convention.

Il n'y a pas de garantie solidaire des parties subventionnantes quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

## **4. Engagements de la Compagnie**

### **4.1. Base**

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexes 1 et 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs.

### **4.2. Productions**

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres chorégraphiques qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage à effectuer un travail de sensibilisation à la danse contemporaine. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics, et plus particulièrement des élèves du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), aux productions de la Compagnie. Il consiste également à faire connaître le monde professionnel de la danse contemporaine auprès du public le plus large possible.

### **4.3. Tournées**

La Compagnie s'efforcera de se produire à 10 reprises en au moins 5 endroits différents dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Pro Helvetia tiendra compte lors de ses évaluations des facteurs supplémentaires tels que la renommée des lieux d'accueil, le nombre de spectateurs et la spécificité de l'œuvre présentée.

### **4.4. Bénéficiaire direct**

La Compagnie est le bénéficiaire direct de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

### **4.5. Autres sources de financement**

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

La Compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, etc.).

#### **4.6. Excédent et déficit**

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.8 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la Compagnie. Elle s'intitule «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la Compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part de subventions non dépensée» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La Compagnie conserve 54 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au pro rata de leur financement.

A l'échéance de la convention, la Compagnie conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la Compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

#### **4.7. Echanges d'informations**

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie remet son programme annuel (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants :

- objectifs de développement artistique;
- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités);
- budget d'exploitation et budget de tournées;
- plan de financement.

Les partenaires de la convention se rencontreront au printemps 2013 pour un échange d'informations. Chaque partie s'engage à communiquer aux trois autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité de la Compagnie à fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

#### **4.8. Rapport d'activités et comptes**

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard fin mars à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants :

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée;
- formulaire de tournée (annexe 4);
- dossier de presse, DVD des dernières créations;
- énumération des principales évolutions et modifications;
- comptes annuels présentés en conformité avec la directive transversale du Canton;
- tableau de bord (annexe 3).

## **4.9. Communication**

Sur tout document promotionnel produit par la Compagnie et/ou par les organisateurs concernés doit figurer de manière très visible la mention : « Avec le soutien de la Ville de Genève, de la République et Canton de Genève et de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture ».

La mention en allemand, italien et anglais est la suivante :

- «Mit Unterstützung der Stadt Genf, des Kantons Genf und der Schweizer Kulturstiftung Pro Helvetia».
- «Con il sostegno della Città di Ginevra, del Cantone di Ginevra e della Fondazione svizzera per la cultura Pro Helvetia».
- «With the support of the City and Canton of Geneva and the Swiss Arts Council Pro Helvetia ».

Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (voir 8. 1 Adresses).

Dans le cadre de leurs moyens de communication existants, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie Foofwa d'Imobilité.

## **4.10. Annonces de représentations à l'étranger**

La Compagnie s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (voir 8. 1 Adresses).

## **5. Evaluation**

Début 2014, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des exercices 2012 et 2013 ainsi que des éléments connus de 2014. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard fin mars 2014. Il servira de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par la Ville, le Canton et la Compagnie, avec la participation de Pro Helvetia.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention:

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires;
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques et travail de sensibilisation à la danse contemporaine);
- le respect du plan financier triennal;
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la Compagnie;
- l'atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord.

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

## **6. Durée et renouvellement**

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

La Ville et le Canton décideront avant fin avril 2014 si la Compagnie sera ou non proposée pour une prochaine convention de soutien conjoint. La décision définitive portant sur la conclusion d'une nouvelle convention de trois ans sera prise avant fin juin 2014. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

## **7. Résiliation du contrat**

La convention peut être résiliée et la restitution totale ou partielle demandée par l'une des autorités subventionnantes lorsque:

- a. l'aide financière n'est pas utilisée en conformité de l'affectation prévue;
- b. le bénéficiaire n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
- c. l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet;
- d. l'évaluation intermédiaire (printemps 2013) montre que les bases du contrat ne peuvent être respectées.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans une autre commune ou un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

## **8. Appendice**

### **8.1. Adresses**

Adresse de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :  
<http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html>

Adresses pour les logos :  
[www.ville-geneve.ch/?id=6429](http://www.ville-geneve.ch/?id=6429)  
[www.prohelvetia.ch](http://www.prohelvetia.ch)

République et canton de Genève: s'adresser au service cantonal de la culture  
([culture@etat.ge.ch](mailto:culture@etat.ge.ch))

### **8.2. Compte**

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Neopost Ahrrrt  
Compagnie Foofwa d'Imobilité  
Yann Aubert, Administrateur  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

Compte postal 17-208663-5

## **9. Entrée en vigueur**

La présente convention entre en vigueur après ratification par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève par voie d'arrêté et signature des autres parties.

Fait à Genève le 1<sup>er</sup> février 2012 en quatre exemplaires originaux.

**Pour la Ville de Genève :**

Sami Kanaan  
Conseiller administratif chargé du  
département de la culture et du sport



**Pour la République et canton de Genève :**

Charles Beer  
Conseiller d'Etat chargé du département  
de l'instruction publique, de la culture et du sport

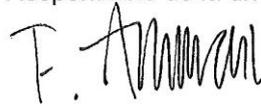


**Pour Pro Helvetia :**

Pius Knüsel  
Directeur



Felizitas Ammann  
Responsable de la division danse



**Pour la Compagnie Foofwa d'Imobilité:**

Frédéric Gafner alias Foofwa d'Imobilité  
Directeur artistique



Madame Marine Magnin  
Vice-Présidente



## Annexe 1: Projet artistique

# Neopost Ahrrrt

## PROJET ARTISTIQUE POUR LES ANNEES 2012 – 2013 – 2014

### PROJETS 2012 :



## THIRtEEn

Une nuit d'hommage à  
John Cage.

Pour fêter le centième anniversaire de John Cage, David Greilsammer, directeur musical et chef de l'**Orchestre de Chambre de Genève**, a proposé à Foofwa d'Imobilité de créer une pièce de danse sur une oeuvre de John Cage, interprétée en direct par l'Orchestre de Chambre de Genève. Le choix s'est porté sur une de ses dernières pièces : **Thirteen** (1992), pièce qui n'avait pas été créée pour la danse.

La proposition satisfait à une double exigence, car être accompagné par un ensemble classique qui joue l'oeuvre d'un artiste pour le moins post-moderne est une ambivalence qui ne peut que porter ses fruits !

Foofwa s'inspirera de la pensée de John Cage et lui rendra hommage de la manière la plus chorégraphique possible.

Depuis de nombreuses années, Foofwa est traversé par la pensée et l'oeuvre de John Cage. Les années passées en compagnie de Cunningham n'ont fait que solidifier les liens qui l'attachent à cet artiste qui a continuellement questionné son médium et proposé au public de réévaluer sa relation à la musique et à l'art en général. Comme John Cage, qui le tenait lui-même de Marcel Duchamp, Foofwa pense que ce sont les spectateurs qui font les spectacles.

**Instruments** : quatre bois, trois cuivres, deux percussions et quatre cordes.

**Concept et chorégraphie** : Foofwa d'Imobilité

**Danseurs** : Foofwa d'Imobilité, Anja Schmidt, Marthe Krummenacher

**Musique** : John Cage, interprétée par l'Orchestre de Chambre de Genève

**Première** : 5 avril 2012, Festival Electron, Genève, Suisse

**Autres dates prévues** : 6 mai 2012, La Gaîté Lyrique, Paris, France...

**Durée** : 30 min



## PHOENIX

UN PROJET DE FOOFWA  
D'IMOBILITE (chorégraphe)  
en collaboration avec  
STEFANO ARIENTI (plasticien)

Première le 27 Juillet 2012 à la Fenice de Venise

Afin d'honorer l'invitation qui lui est faite de créer une pièce de danse dans le cadre de la Fenice, Foofwa a décidé de célébrer ce lieu en prenant appui sur le mythe du phénix et ses acceptions les plus remarquables.

Le Théâtre de la Fenice est en lui-même une parfaite matérialisation de cet oiseau légendaire, doué de longévité et caractérisé par son pouvoir de renaître après s'être consumé sous l'effet de sa propre chaleur. Il symbolise ainsi les cycles de mort et de résurrection. Je désire utiliser le plus possible d'éléments en lien avec le phénix.

Pièce pour huit danseurs.  
Durée 70mn.





## **LIVE & DANCE & DIE**

### **Projet Spécifique**

En lien avec **Marseille 2013** (Capitale Européenne de la Culture), avec les soutiens de **Bancs Publics** (producteur d'expérimentations culturelles à Marseille) et de **Pro-Helvetia**, nous mettons en place une série de résidences et d'ateliers pour danseurs et non-danseurs dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen sur l'hybridation de la danse avec la vie quotidienne. On pourra ainsi, à l'issue de ces ateliers de création, créer plusieurs versions de **Live & Dance & Die**.

Le processus de création de cette pièce internationale est en cours depuis un certain temps, et sera réalisé à partir de l'automne 2012.

Au jour d'aujourd'hui, plus d'une dizaine de lieux sont pressentis : Le Caire (Egypte), le Liban, la Palestine, Israël, Marseille, Bordeaux, l'Algérie, le Brésil, le Jura suisse, l'Australie et l'Inde. Certains, tels le Caire, l'Inde, le Brésil, le Jura Suisse et Bordeaux sont déjà en pourparlers, d'autres sont intéressés et d'autres pays ont été contactés.

Il s'agira avec cette pièce de prendre le pouls de la planète, en termes de joie et de manière de vivre.

La possibilité de présenter à Marseille en 2013 une étape de ce processus et un film qui rende compte de ce qui a été accompli jusque là est un point d'orgue dans cette symphonie transculturelle.

Nous pourrons, à travers ce travail immergé dans la culture et la vie quotidienne de plusieurs pays, principalement du bassin méditerranéen, montrer la vie en mouvements à travers révolutions et périls, multipliant les points de vue et les prises de conscience.

En mettant en scène les gestes du quotidien, plus ou moins les mêmes pour chacun, en adaptant les chorégraphies aux pratiques locales, en faisant profondément confiance au besoin d'expression des interprètes, nous espérons montrer que la vie est une source de joie et d'épanouissement partout dans le monde.



### Accueil & collaboration

Au cours de la tournée en Afrique Australe en 2010, Foofwa fait la connaissance de **Gabriel Canda Panaibra**, chorégraphe mozambicain, avec qui il commence à imaginer une collaboration. Un projet d'accueil et de résidence avec ce chorégraphe et sa compagnie est en train de se mettre en place, avec le soutien de Pro Helvetia, dans l'idée de créer une pièce en commun.

### TOURNEES 2012 :



Nous envisageons avant tout de tourner les nouvelles créations : **LaréduQ**, **THiRtEEn** et **Histoires Condansées**, mais aussi **Au Contraire**, **Musings**, **Pina Jackson in Mercemori**, ainsi que **Un Américain à Paris**. Nous sommes en discussion pour une tournée en Inde de **Pina Jackson in Mercemori**, **Live & Dance** et **Histoires Condansées**. Nous répondrons aussi à plusieurs invitations aux Etats-Unis, en Australie et ailleurs...

### EDITIONS VIDEOS 2012 :



Nous travaillons à l'édition d'un triple DVD de collaborations avec Alan Sondheim. Un travail centré sur le corps dans sa dimension sexuée, comprenant trois pièces vidéos : **Crepuscule**, **Evam**, **Minuit**. Certaines de ces pièces ont été présentées lors d'événements, par exemple à **Danscamdanse**, festival international de vidéo-danse en Belgique.

## PROJETS 2013 :



Nous sommes invités par la **Biennale de Danse en Gironde** à présenter plusieurs aspects de notre travail en région bordelaise au printemps 2013. Le choix est arrêté sur deux axes principaux :

. **L'axe démocratique et participatif**, avec **LIVE & DANCE & DIE** et les **DANCERUNS** :



une version de **LIVE & DANCE & DIE** sera créée avec des amateurs et des professionnels et présentée durant le festival. Elle sera aussi filmée et projetée à Marseille.



« **Group.dancerun.7** »

**Création**

Une pièce de groupe, inspirée du travail que Foofwa développe depuis plusieurs années avec son solo **Kilometrix.Dancerun.4**, permettra, entre autres, de rencontrer de potentiels interprètes pour le projet **Team** (2014).

. **L'axe historique et informatif**, avec **MUSINGS**, **PINA JACKSON in MERCEMORIAM** et les **HISTOIRES CONDANSEES** :





## LIVE & DANCE & DIE

### Créations

Ce sera l'aboutissement du projet méditerranéen. Nous espérons pouvoir ajouter aux pays déjà pressentis, d'autres pays du pourtour tels que la **Turquie**, la **Grèce**, la **Croatie**, l'**Italie**... et sans doute aussi le Brésil...

Ce travail trouvera à **Marseille 2013** un écrin pour se réaliser dans les conditions qu'il mérite : <http://www.marseille-provence2013.fr/>

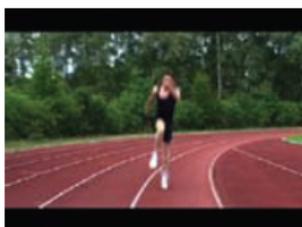
Nous espérons bien sûr que ce travail de longue haleine pourra trouver place dans la programmation **Genevoise**...

### TOURNEES 2013 :



Comme en 2012, nous envisageons avant tout de tourner les nouvelles créations : **THIRTEEN**, **Phoenix**, **Live & Dance & Die**, **LarédouQ** et **Histoires Condansées**, mais aussi **Au Contraire**, **Musings**, **Pina Jackson in Mercemori**, ainsi que **Un Américain à Paris**. Nous répondrons aussi aux invitations de plusieurs pays...

## PROJETS 2014 :



### «**Stadium.dancerun.10** »

Composé de «**Group.dancerun.12**»,  
«**Team.dancerun.8**» et «**Games.dancerun.9**»  
**Créations**

Dans un stade de sport, ou n'importe quel lieu le permettant, seront présentées trois nouvelles danceruns : des pièces uniques poussant plus loin la réflexion sur les rapports entre danse et sport.

En guise d'ouverture, **Games.dancerun.9** (25 minutes env.) pour huit dancerunners, est organisée autour de nouveaux jeux de danse, sans objet transitionnel autre que la danse, composés uniquement de mouvements, avec notes, appréciations, perdants et gagnants (*ce principe de jeux de danse a été expérimenté en 2004 avec la Compagnie du Nederland Tanz Theater pour la création de **Match.dancerun.6***).

En interlude, **Local.dancerun.7** (15 minutes env.) : solo de dancerun sur place ou presque, réalisé par Foofwa et/ou d'autres dancerunners : ceci a été abordé de manière détournée dans le solo créé en 2007 pour Matthieu Bertholet : **Dix Pseudos Critiques**.

Et en final, **Team.dancerun.8** (25 minutes minimum) : une dancerun de plusieurs kilomètres pour 8 dancerunners de compétition, utilisant les 8 pistes du stade. Une chorégraphie réglée au millimètre, une dancerun d'ensemble, incluant une création musicale en direct et en mouvement!

Concept et Chorégraphie: Foofwa d'Imobilité

Assistance choréo-sportive: Yann Aubert

Préparation physique: Sebastien Grossini (PPC)

Organisation générale coordination et administration: Yann Aubert

Co-production: Physical Performance Concept

Musique : Polar, Brice Catherin et/ou Séni.

### **Projet de formation**

#### **Stage «Dancerun & la préparation physique du danseur»**

Durant la création de **Stadium.dancerun.10**, de jeunes danseurs, en cours de formation, seront choisis pour assister et participer comme stagiaires aux répétitions et entraînements de notre compagnie.

## TOURNEES 2014 :



Comme en 2013, nous envisageons avant tout de tourner les nouvelles créations : **Stadium.dancerun.10**, **THiRtEEn**, **Phoenix**, **Dance & Die**, **LaréduQ** et **Histoires Condansées**, ainsi que **Au Contraire**, **Musings**, **Pina Jackson in MercemoriAm**. Nous répondrons aussi aux invitations de plusieurs pays...

## sur la toute durée de la convention :

### Projets de Création Continue



#### **Soirées Cooloo-Cooloo**

"Un lieu de rencontre et d'échange"

Ces soirées s'adressent uniquement aux invités, professionnels et amateurs. Cet espace, ouvert à la communauté, cours, répétitions, se veut aussi un encouragement à la création. Dans la mesure du possible, nous voulons donner un rendez-vous mensuel à la communauté du spectacle vivant pour expérimenter des formes en cours d'élaboration, des idées qui germent et des informations sur le comment, le pourquoi et toutes les questions liées au faire. Il s'agit avec ces soirées de créer un espace d'échange et de communication entre professionnels, un laboratoire.



#### **Archivage, Conservation et Publication:**

Archives de Neopost Ahrrrt

Nous continuerons à mettre sur internet et à produire des dvds de captations de danses et de vidéo-danses. L'idée est de pouvoir créer un catalogue vidéo accompagné de descriptions des projets et de commentaires. Des demandes, émanant aussi bien de la médiathèque de la Danse à Zürich que du Centre National de la Danse à Paris, nous encouragent à poursuivre et perfectionner ce travail de mémoire. La vidéo est actuellement le moyen le plus sûr de notification de la danse dans son rapport particulier au continuum espace-temps.

---



## « Locus Chorus » Open source concepts and choreographies

L'intention est de créer un site qui puisse fonctionner comme un réseau social dédié à la création chorégraphique.

Des concepts et des projets chorégraphiques sont proposés et dirigés par Foofwa, en collaboration avec d'autres artistes et penseurs (Alan Sondheim, Antoine Lengo, Nicolas Rieben, Vincent Barras, etc.).

Toute personne intéressée, depuis n'importe quel point du monde, peut composer, chorégraphier, créer des réponses et des variations à partir de ces propositions. Les réponses peuvent se faire par la vidéo ou le texte et être mises sur le site de Locus Chorus. Le dialogue peut être créatif aussi bien que critique et théorique.

Dans un deuxième temps, toute personne intéressée en visite à Genève peut utiliser le studio Consuelo dans nos locaux de la Coulouvrenière, après demande et acceptation de Neopost Ahrrrt, pour travailler une réponse, une création en lien avec les concepts et chorégraphies proposés.

De ce travail émane un texte ou une vidéo, qui est mise en ligne sur le site de Locus Chorus depuis la Coulouvrenière.

Tout le matériel, local et international, est supervisé par Foofwa et les collaborateurs, mais il n'appartient à personne ou à tout le monde, ce qui revient au même. Tout un chacun peut utiliser à des fins créatives n'importe quel objet artistique, critique ou théorique émanant de Locus Chorus.

## Projets de Formation Continue



### Telepedagogia Ateliers de danse via internet

Telepedagogia est un système d'ateliers de danse via internet en temps direct. Ce système est en évolution, puisque le côté technique d'enseignement à distance et le côté technologique qui permet ces sessions en temps réel sont en développement. Ces ateliers font partie des activités de formation continue pour professionnels et ils sont un développement des entraînements quotidiens pour professionnels initiés en 2005 et en même temps l'exploration d'une activité nouvelle rendue possible par les moyens de communication à distance (skype, livewebtv, etc.).

Des partenariats avec le Centre National de la Danse à Pantin (Monique Barbaroux), le Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne (Boris Charmatz), dancetechTV de New York (Marlon Barros) sont en cours de

réalisation. Il est imaginable que des sessions d'ateliers se déroulent dans trois, voire quatre villes en même temps. Il pourra relier différents modules d'enseignement comme "ex.e.r.ce" de Mathilde Monnier à Montpellier ou celui du Centre de Développement Chorégraphique de Toulouse, du CND ou celui de Dance New Amsterdam (DNA) à New York , à la Coulouvrenière à Genève. Telepedagogia est aussi un système qui permet à des villes et des pays qui manquent de financement ou n'ont pas d'enseignement de danse régulier, de pouvoir avoir un suivi pédagogique sans avoir besoin de payer l'avion, l'hôtel et le séjour pour un pédagogue. Nous manquons à l'heure actuelle d'une infra-structure administrative, diffusionnelle et productrice, pour pouvoir engager une diffusion plus grande de ce projet.



### **Ateliers, Stages, Workshops**

Les cours quotidiens sont une contrainte de plus en plus difficile à tenir, car Foofwa est de plus en plus souvent absent pour tourner, créer, enseigner ailleurs et à l'étranger. En conséquence, il paraît plus logique, judicieux et pratiques de mettre en place un enseignement par l'intermédiaire de stages thématiques réguliers, qui pourraient être donnés soit par Foofwa lui-même, soit par ses collaborateurs les plus proches.

## Annexe 2: Plan financier triennal

### **BUDGET POUR FOFWA D'IMOBILITE/NEOPOST AHRRT ASSOCIATION**

	2012	2013	2014
<b>B. PRODUITS</b>	<b>sFr. 505'000.00</b>	<b>sFr. 512'000.00</b>	<b>sFr. 520'000.00</b>
<b>B.1 SUBVENTIONS</b>	<b>sFr. 265'000.00</b>	<b>sFr. 255'000.00</b>	<b>sFr. 250'000.00</b>
<b>B.1.1 CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT ( CSC)</b>	<b>sFr. 240'000.00</b>	<b>sFr. 240'000.00</b>	<b>sFr. 240'000.00</b>
PROHELVETIA	sFr. 80'000.00	sFr. 80'000.00	sFr. 80'000.00
ETAT DE GENEVE	sFr. 80'000.00	sFr. 80'000.00	sFr. 80'000.00
VILLE DE GENEVE	sFr. 80'000.00	sFr. 80'000.00	sFr. 80'000.00
<b>B.1.2 AUTRES SUBVENTIONS</b>	<b>sFr. 25'000.00</b>	<b>sFr. 15'000.00</b>	<b>sFr. 10'000.00</b>
LOTERIE	sFr. 5'000.00		
CORODIS	sFr. 5'000.00	sFr. 5'000.00	sFr. 5'000.00
ACTION INTERMITTENTS	sFr. 5'000.00		
ANTENNES PH	sFr. 5'000.00	sFr. 5'000.00	sFr. 5'000.00
AIDES PONCTUELLES ET BOURSES	sFr. 5'000.00	sFr. 5'000.00	
<b>B.2 FONDATIONS &amp; MECENAT PRIVE</b>	<b>sFr. 50'000.00</b>	<b>sFr. 55'000.00</b>	<b>sFr. 60'000.00</b>
<b>B.2.1. FONDATIONS</b>	<b>sFr. 40'000.00</b>	<b>sFr. 40'000.00</b>	<b>sFr. 40'000.00</b>
GOENNER	sFr. -	sFr. 20'000.00	sFr. -
STANLEY JOHNSON	sFr. -	sFr. 20'000.00	sFr. -
LENNARDS	sFr. -	sFr. -	sFr. 20'000.00
SIG	sFr. -	sFr. -	sFr. 20'000.00
WILSDORF	sFr. 20'000.00	sFr. -	sFr. -
FLUXUM	sFr. 20'000.00	sFr. -	sFr. -
<b>B.2.2 MECENAT PRIVE</b>	<b>sFr. 10'000.00</b>	<b>sFr. 15'000.00</b>	<b>sFr. 20'000.00</b>
MECENAT (comme Annette Rinquier)	sFr. 10'000.00	sFr. 15'000.00	sFr. 20'000.00
<b>B.3 CACHETS</b>	<b>sFr. 180'000.00</b>	<b>sFr. 192'000.00</b>	<b>sFr. 200'000.00</b>
<b>B.3.1. CACHETS</b>	<b>sFr. 150'000.00</b>	<b>sFr. 160'000.00</b>	<b>sFr. 165'000.00</b>
CREATION & CO-PROD	sFr. 50'000.00	sFr. 50'000.00	sFr. 50'000.00
REPRESENTATION	sFr. 40'000.00	sFr. 50'000.00	sFr. 50'000.00
COLLABORATION	sFr. 10'000.00	sFr. 10'000.00	sFr. 15'000.00
MEDIATION	sFr. 15'000.00	sFr. 15'000.00	sFr. 15'000.00
FORMATION	sFr. 15'000.00	sFr. 15'000.00	sFr. 15'000.00
VIDEO	sFr. 20'000.00	sFr. 20'000.00	sFr. 20'000.00
<b>B.3.2 REMBOURSEMENT DE FRAIS</b>	<b>sFr. 30'000.00</b>	<b>sFr. 32'000.00</b>	<b>sFr. 35'000.00</b>
REMBOURSEMENTS DE FRAIS ( PERDIEM, VOYAGE, HOTEL)	sFr. 30'000.00	sFr. 32'000.00	sFr. 35'000.00
<b>B.4 AUTRES PRODUITS</b>	<b>sFr. 10'000.00</b>	<b>sFr. 10'000.00</b>	<b>sFr. 10'000.00</b>
<b>B.4.1. REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE MISES A DISPOSITION DES LOCAUX COULOU</b>	<b>sFr. 10'000.00</b>	<b>sFr. 10'000.00</b>	<b>sFr. 10'000.00</b>
	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>C. RESULTATS</b>	<b>sFr. 75.04</b>	<b>sFr. 894.44</b>	<b>sFr. 713.84</b>

## Annexe 3: Tableau de bord

Valeurs cibles	2012	2013	2014
----------------	------	------	------

### Indicateurs généraux

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	3			
	Nombre de personnes	5			
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année (52 semaines à 100% (un poste))	75			
	Nombre de personnes	10			

### Indicateurs d'activité

Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année	40			
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année	2 créations entre 2012 et 2014			
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année	4			
Nombre de représentations en tournée	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	10 par année min. en moyenne			
Lieux	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger (joindre liste en annexe)	5 lieux différents min.			
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève	1000			
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)	4000			
Activités pédagogiques	type d'activité/ Ateliers et Masterclasses (Suisse et étranger)	libre			

### Indicateurs financiers

Charges de production	Charges de production+coproduction+accueil	Cf. plan financier			
Charges de fonctionnement	Charges totales - charges de production				
Recettes propres	Billetterie+autres recettes propres+dons divers				
Subventions	Subventions Etat+Ville+PH (y.c. subv. en nature)				
Recettes totales	Recettes propres+subv. Etat+Ville+PH+autres recettes				
Charges totales	Charges totales y.c. amortissements				
Résultat d'exploitation	Résultat net				

### Ratios

Part d'autofinancement	Recettes propres/total recettes	50%			
Part de financement public	Subventions/total recettes	50%			
Part des charges de production	(Ch. de production+coproduction)/ charges totales				
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement/charges totales				
Taux de fréquentation	Nb de spectateurs/nb de spectacles x nb de places	80%			
Taux de rayonnement	Nb de représentations en tournée/nb de représentations total durant l'année	80%			





